Directeur espaces verts

https://recrutement.ville-taverny.fr/front-jobs-detail.html?id_job=100&id_origin=0

Limite de candidature	30-11-2026
Mise à jour	26-10-2026
Référence	#100
Service	VILLE DE TAVERNY
Localisation	Ville de Taverny
Contrat	Engagement permanent (titulaire ou contractuel)
Expérience	3 à 5 ans
Secteur	DGA QUALITE ET PROMOTION DE LA VILLE
Disponibilité	1 à 3 mois
Formation	BAC + 3 / + 4
Statut	-
Fonction	Responsable espaces verts et environnement
Date de fin	30-11-2026
Filière	Technique
Catégorie	B
Cadre d'emploi	Techniciens territoriaux
Grade	Technicien

Contexte et définition du poste

Dans le cadre du nouveau mandat municipal, les questions de biodiversité, d'écologie et de développement durable sont au cœur du projet politique, en privilégiant un entretien adapté à chaque type d'espace vert et en rendant plus visible la nature en ville.

Taverny souhaite ainsi se doter d'un(e) collaborateur(rice) de talent pour participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'espaces verts et d'aménagement paysager et recrute son directeur Espaces verts, environnement et protection animale (F/H).

Au sein de la Direction générale adjointe Qualité, promotion de la ville et attractivité du territoire, et positionné(e) sous l'autorité du Directeur du patrimoine et du cadre de vie, vous êtes force de proposition au sein de sa direction pour l'élaboration des stratégies en lien avec les activités et politiques publiques en environnement et écologie urbaine.

Vous êtes garant(e) de la déclinaison opérationnelle des orientations politiques liées aux enjeux environnementaux et de gestion durable des espaces verts, tout en assurant le bon fonctionnement du service. Vous proposez et mettez en place la stratégie du fleurissement dans le cadre de la politique de la ville et du label villes et villages fleuris.

Afin de soutenir le projet ambitieux de la municipalité en matière d'espaces publics, vous assurez les missions suivantes :

- Conseiller et assister les élus référents du service ; ·
- Encadrer les agents du service :

Conduire les équipes dans le respect des valeurs managériales définies ;

Accompagner les changements en garantissant un dialogue social de proximité ;

Répartir, planifier, coordonner et contrôler les activités du service ;

- Analyser les besoins en aménagement et/ou réaménagements des espaces et réaliser les études de faisabilité de projets paysagers qui répondent aux engagements de la municipalité en lien avec l'urbanisme, le secteur de la voirie et tous les services partenaires ;
- Assurer l'entretien et la surveillance des parcs, aires de jeux et squares de la commune ;
- Garantir la protection du patrimoine vert de la ville et notamment arboricole : recenser l'état du patrimoine arboré et établir un plan d'entretien et de remplacement ;

- Participer à la préparation budgétaire et réaliser le suivi de son exécution ;
- Proposer des actions de communication internes et externes.

Profil recherché

Pro?l et compétences

De formation paysagiste ou spécialisé en environnement, développement durable et/ou ayant suivi des formations dans ces domaines, vous êtes doté d'une expérience significative sur un poste similaire.

La connaissance d'Autocad, de Mensura et d'INDESIGN serait un plus.

Autonome, vous avez un bon sens du relationnel, vous appréciez le travail en équipe et êtes capable de faire preuve de pédagogie, que ce soit envers les différents publics ou les services de la ville.

Patient(e), discret(e) et organisé(e), vous savez être réactif(ve) et possédez un réel sens du service public et le sens du management.

Pour ce poste le permis B est indispensable. Enfin, des qualités rédactionnelles et de rigueur sont attendues.

Conditions d'exercice

37h30 hebdomadaires.

Recrutement et rémunération

Poste permanent à temps complet, ouvert aux fonctionnaires et lauréats de concours de catégorie B des filières technique ainsi qu'aux agents contractuels en application de l'article L 332-14 du Code général de la fonction publique.

Rémunération statutaire, prime annuelle, complément indemnitaire annuel, protection sociale complémentaire santé et prévoyance, prestations d'action sociale via le CNAS.